

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_039

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST (OTI EST)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16/04/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **47**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
41	6	1	47

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Patrice ELLAMA, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Matthieu K/BIDY, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Doly RAMSAMY, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN

ETAIENT ABSENTS :

Madame Odile DAMOUR

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Monsieur Dominique PRIX, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Mario EDMOND donne procuration à Madame Nina ROGER, Madame Sidoleine PAPAYA donne procuration à Monsieur Mario MOREAU, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_039

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST (OTI EST)

I – CONTEXTE

L'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est (OTI Est), constitué sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), assure la mise en œuvre de la politique touristique intercommunale et participe activement à la valorisation, à la structuration et à la promotion de l'offre touristique du territoire.

Dans le cadre du renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des membres du comité de direction de l'OTI Est, afin de permettre son installation et son bon fonctionnement.

Conformément aux statuts en vigueur, ce comité est composé de représentants de la CIREST et de représentants des filières professionnelles du tourisme, assurant

une gouvernance partagée entre la collectivité et les acteurs économiques.

II- DESIGNATION DES MEMBRES

Conformément aux dispositions du Code du tourisme et aux statuts en vigueur de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est, le comité de direction constitue l'organe délibérant de l'établissement et assure la définition de ses orientations stratégiques ainsi que le suivi de sa gestion.

Sa composition repose sur une représentation équilibrée entre la collectivité et les acteurs du secteur touristique, organisée en deux collèges distincts :

- un collège de représentants de la CIREST ;
- un collège de représentants des filières professionnelles du tourisme.

En application de ces dispositions, il appartient au Conseil communautaire de procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du comité de direction, dans le respect de la répartition prévue par les statuts.

La désignation des membres est présentée ci-après.

Collège 1 : Représentants de la CIREST

Commune	Membre titulaire	Membre suppléant
Bras Panon	Nina ROGER	Dominique PRIX
Plaine des Palmistes	Johnny PAYET	Sonia ALBUFFY
Saint-André	Alexa SOUPOU	Stéphanie POÏNY-TOPLAN
Saint-Benoit	Anne CHANE-KAYE-BONE	Marie-May TESCHER
Sainte Rose	Dominique PANAMBALOM	Cindy SOUCANE
Salazie	Sidoleine PAPAYA	Mario MOREAU

Collège 2 : Représentants des filières touristiques

Filière/Organisme	Membre titulaire	Membre suppléant
Hébergement		
Restauration		
Patrimoine et découverte		
Loisirs et activités de pleine nature		
Comité Réunion Tourisme		

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le Code du tourisme, notamment ses articles L.133-5 et R.133-1 et suivants ;
- **VU** la délibération n° 2011-C097 du Conseil communautaire en date du 22 septembre 2011 portant création de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ;
- **VU** la délibération du 2 octobre 2020 portant modification des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est ;

Considérant que,

- le comité de direction de l'OTI Est constitue l'organe délibérant de l'établissement ;
- la composition est fixée par les statuts, à savoir 11 membres répartis en deux collèges avec voix délibérative ;
- le Conseil communautaire procède à la désignation des membres du comité de direction.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **D'APPROUVER** la composition du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est, conformément aux dispositions statutaires en vigueur
- **DE VALIDER** la désignation des membres titulaires et suppléants telle que présentée dans les tableaux ci-dessus
- **D'AUTORISER** le Président de la CIREST à procéder à l'installation du comité de direction et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER